

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2023-01

Date de la convocation : 24/02/2023

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 76

Conseillers représentés : 14

Le 1er mars deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 006 NANJI Léopold , 008 CARRE Joël , 009 HERBAY Christelle , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 019 DEGUY Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 025 NIZET Sylvain , 029 SIGNORET Francis , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 041 SEMBENI Alain , 044 POUCKET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 052 LELOUP Nathalie , 055 VERNEL Martine , 056 CHOAY Corinne , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérard , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 HANNEQUIN Laurent , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 GUILLAUME Marie Pol , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 107 COLSON Pascal , 108 COURVOISIER Frédéric , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 113 GODART Olivier , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie

Ont donné procuration : 024 DE POUILLY Jean (à 046 SINGLIT Benoît) , 026 LOBIDEL Alain (à 010 CORNEILLE Jean-Pierre) , 031 LALLEMENT Séverine (à 034 CANNAUX Francis) , 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POUCKET Eric) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 051 RAGUET Philippe (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 054 VALET Bruno (à 037 LEFORT Sylvie) , 063 AUROUX Emmanuel (à 060 MANCEAUX Christophe) , 067 ROUSSY Elise (à 062 PIEROT Chantal) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 114 HAUDECOEUR Agnès (à 110 DION Valentine) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège)

Secrétaire de séance : Mme Valentine DION

OBJET : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2023 DU PARC ARGONNE DECOUVERTE PAR ANTICIPATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 19/01/2023 attribuant à l'entreprise ARBORICORDE le marché subséquent pour la « rénovation du parcours ludique et sportif « hamac a bonds » du Parc Argonne Découverte pour un montant de 299 907,50 € HT / 359 889,00 € TTC ;

Vu le marché signé avec l'entreprise ARBORICORDE qui prévoit le versement d'un acompte de 30%, soit 107 966.70 €, en application de l'article 4 du CCP ;

Vu la délibération n°2022 -104 du conseil communautaire de décembre 2022 autorisant le paiement des dépenses d'investissement avant vote du budget ;

Considérant que l'autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant vote du budget s'applique par budget et au chapitre ;

.../...

Délibération n°DC2023/01 – Page 2/2

Considérant l'insuffisance des crédits mobilisables sur le chapitre budgétaire dédié sur le budget annexe « Parc Argonne Découverte » (PAD) pour verser le montant de l'avance contractuelle ;

Considérant qu'il convient, afin de permettre ce versement, de procéder au vote par anticipation du budget annexe PAD ;

Considérant que ce vote par anticipation se fait sans reprise des résultats et sans intégration des restes à réaliser ;

Considérant que ces éléments seront intégrés lors d'un nouveau vote de ce budget ;

Considérant la validation préalable des chiffres présentés par le Trésor Public ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 80 voix POUR, 3 voix CONTRE (040 MATHIAS Frédéric, 047 BECHARD Isabelle (Frédéric 040 MATHIAS), 086 MACHINET Thierry) et 7 ABSTENTIONS (009 HERBAY Christelle, 015 THIERION Vincent, 074 DUMANGE Dominique, 088 HANNEQUIN Laurent, 098 BESANCON Tony, 104 BOLY Francis, 120 PAYEN Françoise (Francis 104 BOLY) :

- ADOPTE le vote par anticipation du budget annexe 2023 du Parc Argonne Découverte par chapitre et par services analytiques :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 243 596,23 €

Recettes : 1 243 596,23 €

Section d'investissement :

Dépenses : 817 710, 00 €

Recettes : 785 262, 07 €

- PREND ACTE que le budget 2023 du Parc Argonne Découverte complété des reprises de résultat et des restes à réaliser fera l'objet d'une nouvelle délibération, suite au contrôle du compte de gestion du comptable public.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,


Benoit SINGLIT